
ICANN79 | Forum de la communauté – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et GAC

Mardi 5 mars 2024 – 3h00 à 4h00 SJU

GULTEN TEPE:

Bienvenue à la réunion du GAC avec le conseil d’administration ce mardi 5 mars à 19 h UTC.

Pour assurer la transparence de la participation au modèle multipartite de l’ICANN, nous vous demandons de vous inscrire dans les séances Zoom en utilisant votre nom. Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire mettez ceci dans le chat en commençant et terminant votre phrase avec le mot question ou commentaire, comme indiqué dans le chat. Vous avez des fonctions de Zoom que vous pouvez utiliser dans la fenêtre de Zoom.

La séance sera interprétée dans les 6 langues des Nations-Unies ainsi que le Portugais. Vous pouvez sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance en cliquant sur l’icône d’interprétation. Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main, quand le modérateur de la séance vous appellera, vous pourrez mettre en marche votre micro ; n’oubliez pas de donner la langue dans laquelle vous allez parler si vous ne parlez pas en anglais. Parlez lentement et clairement pour assurer une bonne interprétation de vos propos. N’oubliez pas d’éteindre les autres dispositifs lorsque vous prendrez la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

et GAC

FR

Cette séance, comme toutes les autres activités de l’ICANN, est régie par les normes de comportement de l’ICANN. En cas de perturbation pendant la séance l’équipe de soutien technique pourra éteindre tous les micros.

Cette séance est enregistrée et tous les supports seront à votre disposition sur la page de la réunion de l’ICANN 79.

Je cède la parole à Nicolas Caballero, président du GAC.

NICOLAS CABALLERO:

Merci, Gulten. Prenez place et fermez la porte sinon nous allons avoir des problèmes avec la climatisation, croyez-moi. Merci.

Bienvenue au conseil d’administration, bienvenue Alan, Danko, Sarah, Tripti, Sally, Jim, c’est un plaisir, comme d’habitude, de vous retrouver encore une fois.

Nous allons parler de sujets très intéressants et peut-être aussi assez urgents, ça dépend comment on voit les choses. Et je pense qu’il y aura une session assez animée, que j’espère basée sur une bonne communication.

Nous allons passer en revue les questions et sujets que nous vous avons envoyés à l’avance, au conseil, ensuite nous aurons une partie questions/réponses ouvertes, nous reverrons les déclarations d’intérêt de la GNSO, nous allons parler des demandes urgentes de données d’enregistrement, nous parlerons des nouveaux gTLD, du projet

et GAC

FR

d’analyse de collision des noms et il y aura d’autres sujets également, des sujets d’importance pour le GAC.

Je vais maintenant parler en espagnol, nous sommes à Puerto Rico et l’espagnol est une langue officielle cette année.

Très bien, comme je vous disais, nous allons parler de plusieurs questions qui sont très intéressantes, non seulement pour le conseil d’administration, mais aussi pour le GAC et la communauté de l’ICANN en général.

Quelle est l’idée ? C’est de disposer de suffisamment de temps pour les questions et réponses, pour avoir une séance interactive qui puisse être intéressante pour tous et qui puisse mettre à profit le temps des membres du GAC et des membres du conseil d’administration. C’est pour cela que nous avons envoyé en avance les questions au conseil d’administration nous a envoyé en avance les réponses pour pouvoir profiter de cet échange que nous allons avoir.

Je profite de cela pour vous souhaiter la bienvenue en espagnol, bienvenue à mes chers collègues du conseil d’administration. Je passe la parole à Tripti Sinha, présidente du conseil d’administration de l’ICANN, sentez-vous chez vous avec nous et j’espère que nous aurons une réunion productive.

TRIPTI SINHA:

Merci, Nico, c’est à peu près tout ce que je peux vous dire en espagnol, je suis multilingue, mais je ne parle pas l’espagnol.

et GAC

FR

Merci beaucoup, nous sommes très heureux d’être ici, c’est une réunion très importante. Nos échanges d’idées sont importants. Nous avons hâte d’écouter les perspectives du GAC sur les sujets qui sont en discussion, des sujets très importants, en particulier du point de vue des politiques. Donc merci. Je vous recède la parole.

NICOLAS CABALLERO: Merci, Tripti. D’ailleurs je vais céder la parole à Sally Costerton, PDG de l’ICANN. Sally, allez-y pour vos remarques d’introduction.

SALLY COSTERTON: Merci, Nico. C’est une réunion importante. Lorsque je vous ai vu à Hambourg, lors de cette même réunion, vous m’avez posé beaucoup de questions, notamment sur l’objectif 6 du PDG, sur la gouvernance de l’internet avec une focalisation sur la révision SMSI+20 à la fin de l’année prochaine et le travail qui a lieu aux Nations Unies cette année.

Je ne pense pas que nous l’ayons inscrit à l’ordre du jour, mais je voulais vous dire que jeudi, cette semaine, dans la salle plénière principale, au moment du déjeuner ou après, il y aura une séance pour toute la communauté sur ce que nous faisons à ce sujet.

Merci pour toutes vos perspectives suite à la réunion de Hambourg. Il est beaucoup plus utile d’avoir ceci, nous avons tout un réseau de communications là-dessus, donc allez à cette réunion si vous le pouvez, si vous voulez un briefing de ma part, de la part de mes collègues ou en groupe, n’hésitez pas à me le dire, car nous pouvons l’organiser et c’est un sujet très important.

et GAC

FR

NICOLAS CABALLERO: Très bien, merci Sally. Je vais demander à Danko, en tant que vice-président du conseil d’administration de l’ICANN s’il souhaite faire quelques remarques introductives.

DANKO JEVTOMIC: Merci, Nico, je n’ai rien prévu comme remarque introductive, mais merci malgré tout. Je suis heureux d’être avec vous.

NICOLAS CABALLERO: Très bien. Alors rentrons dans le vif du sujet avec les différentes thématiques et questions. Nous avons 10 sujets. Vous avez en plus A, B, C. Donc, du point de vue mathématique nous avons 10 sujets et 60 minutes, donc 6 minutes par sujet ou question. Sans plus attendre, commençons par le premier sujet, les déclarations d’intérêt de la GNSO.

Avant d’aller plus loin, je cède la parole à la Suisse. C’est une ancienne main ? Très bien.

Alors, la question 1 : étant donné les récentes préoccupations que le GAC a exprimées au conseil d’administration concernant les procédures opérationnelles de la GNSO qui permet aux participants de ne pas divulguer les personnes ou les entités qu’ils représentent à l’ICANN, le GAC demande au conseil d’administration de réfléchir à ce qui pourrait être mis en place pour s’assurer que toutes les unités constitutives de l’ICANN, y compris la GNSO, soient obligées de divulguer ceci dans le cadre de l’élaboration des politiques et des activités opérationnelles.

et GAC

FR

Je cède la parole à Tripti.

TRIPTI SINHA:

Merci. C’est un sujet extrêmement important. Et je suis heureuse de voir qu’on y prête attention.

Tout d’abord, pour le conseil d’administration il est particulièrement important de s’assurer de la déontologie et de la responsabilité dans notre environnement. Nous apprécions votre intérêt. Donc ne pas divulguer pour qui vous travaillez et qui vous représente va à l’encontre de notre principe de transparence et de responsabilité en reddition de comptes.

Donc ce sujet est important pour nous, nous établissons des politiques et ces politiques doivent rendre compte. Donc lorsqu’on élabore une politique il est important d’être informé, de savoir qui sont les infrastructures, parce que ceci informe le processus d’élaboration de politiques. Et on en arrive d’ailleurs à un meilleur produit si on est totalement transparents sur qui on représente.

Donc au conseil d’administration nous avons déjà réfléchi à une politique de déontologie qui couvre de manière beaucoup plus globale ces questions.

Donc j’encourage la communauté à avancer dans ce sens. Il est important de connaître un petit peu les antécédents, l’historique des gens, leurs points de vue. Donc je crois que nous appuyons cette idée de divulgation, c’est beaucoup plus éthique et cela est utile en termes de redditions de comptes également.

et GAC

FR

NICOLAS CABALLERO: Merci, Tripti. La Suisse ?

JORGE CANCIO: Oui, merci beaucoup. Je représente la Suisse, et merci pour cette réponse, Tripti. J’ai hâte de connaître les étapes suivantes dans ce domaine. Je réfléchissais à la possibilité de, peut-être, avoir des séances publiques consacrées à cette question lors d’une des réunions à venir, parce que je crois que c’est quelque chose qui doit vraiment être mis en lumière. Et c’est le meilleur moyen de désinfecter, donc d’identifier les raisons réelles – s’il y en a – de ne pas aller plus loin dans ce sens. Donc j’aimerais bien savoir ce que vous allez faire à l’avenir.

TRIPTI SINHA: Merci beaucoup pour cette idée, nous allons y réfléchir et je crois que nous pourrions avoir une séance consacrée à ce sujet.

NICOLAS CABALLERO: Merci à la Suisse, merci Tripti, j’ai l’Iran.

KAVOUSS ARASTEH: Merci. Je suis très heureux d’entendre la présidente du conseil d’administration que vous êtes d’accord. Mais, quand même, est-ce que la GNSO la met en œuvre ? C’est ça la question. Nous savons que le conseil d’administration serait en faveur de cette initiative, mais ce que nous ne savons pas c’est ce qui pourrait peut-être ne pas être mis en

et GAC

FR

œuvre par la GNSO. Y a-t-il des exemptions, y a-t-il des raisons pour lesquelles la GNSO n'en serait pas autorisée à le faire ? Même si ce serait à 0,003 % ? Merci.

TRIPTI SINHA:

Merci, Kavouss, pour ce commentaire. Nous pouvons nous imaginer ce que quelqu'un pourrait faire ou ne pas faire, mais je pense que l'idée est d'avancer de bonne foi, nous allons converser avec les membres de la communauté, le conseil d'administration observe ce qu'il se passe de prêt, avec la possibilité de mettre en place une politique aussi. Moi je suis optimiste et je pense que nous pouvons avoir un bon dialogue avec la communauté pour en arriver là où nous voulons sur la question de la divulgation.

NICOLAS CABALLERO:

Merci à l'Iran et à Tripti. D'autres commentaires ou questions pour le conseil là-dessus ? Je ne vois pas de main levée ni en ligne non plus.

Donc sujet numéro 2 : les demandes urgentes de données d'enregistrement et la question est la suivante. En fait c'est un commentaire. Le GAC salue le point de vue du conseil d'administration sur les prochaines étapes attendues concernant un calendrier approprié pour les réponses aux demandes urgentes dans le cadre de la nouvelle politique de consensus.

Des réactions ou des retours là-dessus ? Becky ?

et GAC

FR

BECKY BURR:

Merci, Nico, merci beaucoup. Le GAC nous a écrit il y a déjà un certain temps pour nous dire que le point de vue du GAC était que le calendrier sur lequel nous nous étions mis d’accord à l’équipe de mise en œuvre de la révision pour demander que lorsqu’il y a une menace imminente à la vie ou un risque urgent aux infrastructures ou une situation d’exploitation des enfants, etc., donc le conseil d’administration est d’accord, effectivement, le calendrier prévu ne va pas.

À la demande du GAC nous avons donc demandé à ce qu’on puisse mettre en œuvre le reste de la politique, mais regarder ce qu’il se passe là-dessus et y revenir, y réfléchir de nouveau.

Nous avons eu une conversation avec la GNSO et nous sommes en phase de mise en place d’une structure qui nous permettra d’avoir une discussion là-dessus. Et nous réfléchissons aux étapes suivantes avec la GNSO. C’est une question importante pour nous.

Je sais que vous m’avez déjà entendu dire, lors de l’appel du groupe d’interaction entre le conseil d’administration et le GAC et également pendant les réunions du groupe de travail, qu’il y a de réels problèmes en termes d’identifications pour les forces de l’ordre. Mais il nous faut avoir un calendrier qui soit un minima approprié pour réagir dans le cas de ces situations extrêmes. Et donc je pense que c’est toujours quelque chose que nous allons faire.

Mais, à court terme, nous allons lancer la conversation avec la GNSO.

et GAC

FR

Je voulais également ajouter que la question de l’authentification est une question par rapport à laquelle le GAC pourrait intervenir également. Avoir des discussions par rapport à cette question.

NICOLAS CABALLERO: Merci beaucoup, Becky. Y a-t-il des commentaires de la part de mes collègues du GAC ? Je vois que l’Iran souhaite prendre la parole.

KAVOUSS ARASTEH: Merci pour cette explication. Je pense que cette question de l’authentification a fait l’objet de débats il y a quelques années et nous avons suffisamment d’informations de contexte par rapport à cela. Or, est-ce que vous avez en tête une idée de calendrier pour apporter une réponse satisfaisante, des résultats satisfaisants par rapport à cela ?

BECKY BURR: Nous souhaitons pouvoir résoudre cette question dans les plus brefs délais. Dans des circonstances comme celles-ci il y a des relations entre les opérateurs de registre, les bureaux d’enregistrement et les forces de l’ordre. Mais il peut y avoir des circonstances où ces relations n’existent pas. Cela peut arriver.

Et il est possible que ces informations puissent être nécessaires de manière urgente ; c’est pour cela que nous voulons apporter des réponses dans les meilleurs délais.

Comme vous le savez, nous avons parlé de la question de l’authentification il y a quelques années, mais nous n’avons pas encore

et GAC

FR

de solution pour authentifier les forces de l’ordre de manière générale. Je ne veux pas m’avancer à ce que le conseil d’administration ou la GNSO pourront décider, mais je pense que l’on aura besoin, peut-être, de l’aide des forces de l’ordre pour pouvoir établir une solution dans ce sens.

NICOLAS CABALLERO: Commission Européenne ?

MARTINA BARBERO : Merci beaucoup aux membres du conseil d’administration d’être ici et de répondre à ces questions. Si j’ai bien compris, le fait qu’il n’y ait pas d’accords et qu’il y ait différents points de vue dans cette réunion de l’IRT1, je pense que le GAC n’a pas été impliqué dans ces discussions et nous voudrions pouvoir participer au même niveau dans des discussions futures qui pourraient avoir lieu par rapport à cette question, car il s’agit d’une question importante pour nous. Merci.

BECKY BURR: Je n’ai pas bien expliqué les choses, peut-être. Il y a eu une discussion au sein du groupe de travail. Il y a des gens qui pensent qu’on est arrivé à un accord, mais ce n’est pas encore définitif. Alors, un accord n’est peut-être pas le mot approprié à utiliser. Mais il y a eu beaucoup de participation des membres du PSWG et, bien sûr, nous avons besoin de cette participation des membres du GAC pour pouvoir apporter une réponse à cette question.

et GAC

FR

NICOLAS CABALLERO: Merci. États-Unis ?

SUSAN CHALMERS : Merci, Becky, merci pour cette présentation. Je voulais très brièvement dire que nous apprécions ces nouvelles et nous attendons avec impatience de pouvoir participer à ce dialogue. Et nous allons soumettre nos commentaires dans les plus brefs délais.

NICOLAS CABALLERO: Merci les Etats-Unis. Y a-t-il d’autres questions ? Je ne vois pas de main levée. Cela veut dire que nous pouvons avancer.

Passons au point suivant : la nouvelle série de nouveaux gTLD, point A, candidatures à des noms de domaine de premier niveau qui sont sensibles au niveau culturel pour les pays ou les gouvernements. Comme l’ICANN envisage de gérer des candidatures pour des nouveaux gTLD de la nouvelle série en ce qui concerne la protection des termes qui ont une signification nationale, culturelle, géographique ou religieuse ? Conformément aux principes du GAC concernant les nouveaux gTLD de mars 2017 et en particulier le point 2.1b, y aurait-il des mesures spécifiques en place au-delà de celles recommandées dans le rapport final sur les procédures ultérieures de nouveaux gTLD pour s’assurer que ces gTLD ne portent pas atteinte à la souveraineté ou l’identité culturelle des pays avec lesquels ils sont associés.

et GAC

FR

Désolé pour cette longue question et pour les acronymes, mais c'est comme ça que la question a été formulée.

BECKY BURR:

J'ai toujours les meilleures questions. Merci beaucoup pour cette question. Comme vous le savez, le traitement des noms qui sont liés à des pays ou des territoires a fait l'objet d'un groupe au sein du PDP SubPro, ce groupe a eu des difficultés pour arriver à une conclusion par rapport à cette question. C'est pour cela que le groupe de travail a envisagé la possibilité de travailler sur des protections supplémentaires.

Et après un certain temps de travail, il n'y a pas eu de consensus par rapport au changement qui pourrait être apporté dans la politique. Et donc la recommandation de politique reste en l'espèce. Ce qui veut dire que les candidats à des noms géographiques seront révisés conformément aux exigences de la section concernant les noms géographiques qui comportent beaucoup de travail de la part des gouvernements lorsqu'il y a des chaînes qui correspondent à des noms protégés. Et donc il y aura un comité consacré aux noms géographiques qui va déterminer si cette candidature, cette chaîne, correspond à l'un de ces noms protégés.

Si le gouvernement ne soutient pas une telle candidature, à ce moment-là la candidature ne pourra pas progresser.

Cette définition de noms géographiques inclut environ 5000 noms géographiques, mais n'est pas exhaustive. En général les noms

géographiques sont protégés par la loi internationale et c’est quelque chose que l’ICANN fait, à savoir fournir des protections au regard de la loi internationale. Mais c’est très difficile d’aller au-delà de ces lois internationales, car ce sont des règles qui sont établies par des organes multilatéraux.

Pour ce qui est des chaînes qui pourraient porter atteinte à l’identité culturelle ou à la souveraineté d’un pays, la même chose s’applique, l’ICANN doit identifier si la chaîne de gTLD appartient ces catégories et doit entrer en contact avec les différents gouvernements concernés pour entamer un dialogue. Et c’est dans l’intérêt du candidat de mener ces consultations auprès des gouvernements concernés.

S’il y a des alertes précoces qui sont envoyées, à ce moment ces alertes sont relayées au candidat et si le candidat ne répond pas à ces inquiétudes formulées dans l’alerte précoce il faut déterminer si la délégation de cette chaîne répond à l’intérêt public. Si le GAC formule un avis par rapport à ces chaînes, au regard de ce qui est établi dans les statuts constitutifs, à ce moment-là l’ICANN ne peut pas procéder à la délégation de cette chaîne, à moins qu’une solution raisonnable pour toutes les parties puisse être trouvée. Et cela pour éviter que le conseil d’administration puisse agir contrairement à l’avis du GAC.

Voilà, il y a des processus qui sont en place et qui permettent aux gouvernements, aux parties privées, à l’ALAC et à des objecteurs indépendants de présenter des objections à partir de certains motifs qui doivent être valides. Et il y a des outils qui sont en place. Mais il n’y a pas eu de consensus pour changer ces outils qui sont déjà en place.

et GAC

FR

Ces outils seront les mêmes que ceux dont on dispose déjà, nous savons comment les utiliser et j’espère qu’on apprendra à mieux les utiliser dans la nouvelle série.

NICOLAS CABALLERO: Merci beaucoup pour cette réponse bien détaillée. Merci énormément. Y a-t-il des réactions, des commentaires dans la salle ? Je vois Edmon Chung.

EDMON CHUNG: Je voudrais ajouter à ce que Becky vient de dire que la discussion autour des engagements des opérateurs de registre, des engagements volontaires de ces opérateurs, vont être tout à fait pertinents dans ce domaine. Ils pourraient constituer un outil supplémentaire dans cette nouvelle série pour résoudre ce type de problème.

NICOLAS CABALLERO: Merci, Edmon. J’ai l’Iran, le Brésil et ensuite l’Indonésie. Je vous prie d’être brefs.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, je vais essayer, je vais toujours au vif du sujet.

Il s’agit d’une question critique. Notre collègue Olga Cavalli a essayé d’arriver à un consensus, mais ça n’a pas été possible. Je ne sais pas si la question de la sensibilité religieuse ou culturelle puisse être gérée du point de vue de l’intérêt public, parce que ce sont les intérêts des gens,

et GAC

FR

des religions et des cultures. Donc je ne sais pas si on peut parler ici de l’intérêt public, c’est l’intérêt des populations.

Ensuite, je pense que nous devons faire très attention à ne pas ajouter des motivations politiques à ces noms géographiques.

Malheureusement, c’est ce qui s’est passé pendant la première série, il y avait des motivations politiques qui n’étaient pas pertinentes du tout et nous devons éviter cela. Je ne pense pas qu’un panel ou un comité puisse se pencher sur ces questions. Je ne pense pas qu’un comité puisse résoudre la question des sensibilités politiques ou culturelles. Il faut arriver à un accord mutuel. Si ce n’est pas le cas, cette chaîne ne doit pas être déléguée, c’est très important. Il y a beaucoup de pays qui ont des milliers d’années de culture et cela doit être respecté, c’est une question très importante et je demande instamment au conseil d’administration de s’y pencher avec beaucoup de prudence.

NICOLAS CABALLERO: Merci l’Iran. C’est bien noté. Le Brésil.

BRAZIL: Comme notre collègue d’Iran l’a dit, c’est une question critique pour nous. Merci beaucoup pour cette explication si détaillée sur cette question.

Je voulais savoir, parce que cela serait important pour nous, pour avancer, savoir comment suivre les candidatures pour voir si elles sont sensibles ou non. Quels outils seraient à notre disposition pour que les

et GAC

FR

pays puissent cela de manière proactive ? Est-ce que le conseil d’administration ou l’ICANN pourrait avoir un rôle plus proactif dans ce type de situation où il y a ce type d’enjeux ? Et donc toute information en la matière serait très bien venue pour nous, pour nous permettre de mieux gérer ce type de situation. Merci.

BECKY BURR:

Pour être claire, une fois que la fenêtre sera ouverte, et je parle au début d’une fenêtre où les candidatures arriveront, elles seront traitées et ensuite la fenêtre se fermera. Et donc dès que ceci a lieu, toutes les chaînes qui auront été demandées seront publiées avec des informations sur les intentions, les objectifs de la chaîne. Donc il y aura une transparence totale dès le premier jour par rapport aux chaînes dont on parle.

Et donc, dans la mesure où il y a des préoccupations de la part des gouvernements, les gouvernements seront libres d’utiliser le système d’alerte précoce et nous encourageons l’utilisation de ce système aussi rapidement que possible.

Donc, une fois que ceci aura eu lieu, vous verrez que ce sera facile de suivre le processus. Le gouvernement sera très certainement partie à la discussion pour voir comment traiter cette alerte précoce.

Donc nous n’avons pas réfléchi à un outil supplémentaire une fois que les candidatures sont là, il y a un suivi dans le cadre du processus pour savoir où elles en sont, surtout quand il y a des alertes précoces qui s’y

et GAC

FR

rattachent. Donc on peut simplement s’assurer que le système soit aussi facile à utiliser et clair que possible.

NICOLAS CABALLERO: Merci beaucoup à l’Iran et au Brésil et à Becky. Je cède la parole à l’Indonésie.

INDONÉSIE : Merci beaucoup pour cette description de cette série des nouveaux gTLD. Il y a déjà eu pas mal d’expériences à cause de la question de certains noms cruciaux.

Ce que je souhaite savoir c’est qu’il y a beaucoup de noms critiques et qui sont considérés critiques par plusieurs pays. Hier ou avant-hier j’en ai fait part lors de la discussion avec la GNSO, mais il y a des noms qui sont critiques pour l’Indonésie, la Malaisie et Singapour. Donc est-ce que l’ICANN va s’occuper de la résolution de ces litiges ? Ou alors vous allez laisser les pays se débrouiller ?

Deuxième chose, parfois il y a des noms spécifiques qui ne sont pas des noms critiques. Aujourd’hui, on se met d’accord, c’est bon, ça passe, mais peut-être qu’un an plus tard ça devient quelque chose de critique pour un pays. Est-ce qu’il sera possible pour le pays si ce nom devient critique, étant donné la législation ou autre, de retirer ce nom et d’empêcher que le titulaire continue d’utiliser ce nom ?

et GAC

FR

BECKY BURR:

Par rapport à la première question, je crois que l’ICANN ne pourrait pas s’impliquer dans un litige entre gouvernements et je pense que c’est aux gouvernements en eux-mêmes de solutionner leur litige, nous ne sommes pas un lieu de résolution des litiges politiques.

Soyons clairs là-dessus.

Par rapport à la deuxième question, ce n’est pas facile, ce n’est jamais facile d’enlever un enregistrement de la circulation. Parce que même si c’est au deuxième niveau que l’enregistrement est fait, il y a quelqu’un qui a investi, qui a bâti quelque chose à partir de ce nom.

Alors, quand on est au premier niveau dans la racine, je ne peux pas vous dire quel serait le point de vue du conseil d’administration de l’ICANN là-dessus, mais je ne souhaite pas vous donner de fausses attentes, comme quoi enlever un nom de premier niveau dans la racine pourrait être facile pour l’ICANN. Il faudrait vraiment que l’opérateur de registre ait enfreint son obligation contractuelle dans le cadre du contrat d’opérateur de registre.

NICOLAS CABALLERO:

Merci à l’Indonésie et à Becky. J’ai l’Iran, de nouveau.

KAVOUSS ARASTEH:

Merci. Par rapport à ce qu’a dit mon collègue de l’Indonésie, dans l’intérêt de la stabilité, lorsque quelque chose a été livré aujourd’hui, on ne peut pas, 5 ans plus tard, à cause d’un évènement l’enlever. Non, ce n’est pas conforme aux obligations relatives à la stabilité. Merci.

et GAC

FR

NICOLAS CABALLERO: Merci à l’Iran. J’ai une file d’attente, j’ai Edmon, membre du conseil et le Royaume-Uni.

EDMON CHUNG: Rapidement, par rapport à la question précédente, il y a les engagements d’intérêt public qui ont une politique de résolution de litiges qui permet d’enlever un TLD après coup. Mais comme Becky l’a dit, la barre est très élevée pour y arriver.

Mais ceci est assez lié à la discussion sur les PIC et les RVC, est-ce que le PIC DRP pourra couvrir ce type de situation là où il y a certains engagements qui ne sont pas suivis.

BECKY BURR: Oui, et là c’est une question d’infraction aux obligations contractuelles par l’opérateur de registre. Mais cela peut être aussi une infraction de leur engagement volontaire qui répondrait à une objection d’un gouvernement.

NICOLAS CABALLERO: Merci à tous les deux. Nigel ?

NIGEL HICKSON: Oui, merci beaucoup. Je vais être bref. Alors, nonobstant les immenses intérêts politiques et la politique avec un petit « p » et la sensibilité de cette question, nous souhaiterions quand même mentionner que cette

et GAC

FR

innovation de pouvoir avoir des domaines de premier niveau d’ordre géographique c’est quelque chose qui est très bénéfique pour le Royaume-Uni, d’avoir le .LONDRES, le .ECOSSAIS, etc., permet à des gens de manifester leur identité. Je sais qu’il y a eu énormément de succès avec le .BERLIN, ce qui permet à de nouvelles parties de se présenter, d’interagir avec le système de nom de domaine alors qu’ils n’avaient pas pu le faire auparavant. Donc la question des sauvegardes dont on a parlé est une manière tout à fait positive de pouvoir continuer d’avancer dans ce sens.

NICOLAS CABALLERO:

Merci au Royaume-Uni. Je ne vois pas d’autres mains ou demande de parole, ce qui veut dire que nous pouvons passer au sujet suivant.

Le soutien aux candidats et son programme, question numéro 4 : comment le conseil d’administration s’assurera que le programme de soutien aux candidats est suffisamment financé et a suffisamment de ressources de manière à ce qu’il soit inclusif et représentant mondialement, en s’assurant que les régions faiblement desservies soient la priorité dans ce programme.

BECKY BURR:

Le programme de soutien aux candidats est extrêmement important. C’est une des principales priorités du conseil d’administration. L’Org travaille actuellement sur un certain nombre d’idées pour élargir ce programme de soutien aux candidats, pour s’assurer qu’il est bien financé, qu’il dispose de bonnes ressources, de manière à en faire un

et GAC

FR

outil de valeur pour aider les entités qui n’ont pas les possibilités financières d’avoir un domaine de premier niveau, mais qui ont de bonnes idées.

Il y a une liste d’idées que l’Org a publiée, cela va de l’élimination des frais de candidature jusqu’à une réduction des frais dans le temps, une fois que le TLD est engagé.

Nous réfléchissons à tout ceci, l’équipe de Sally est déjà très active pour diffuser le message dans les parties faiblement desservies du monde, le plan de communication est en place et se concentre sur les informations, sur ces opportunités et donc il y a des informations sur les ressources également.

Il n’y a rien dans le programme de soutien aux candidats ou dans le guide de candidature ou dans les politiques qui ne priorise une région par rapport à une autre. Mais l’objectif est de nous assurer que nous avons un groupe très diversifié, très inclusif de candidats et que ces personnes aient bien accès aux ressources et au soutien dont ils ont besoin pour leur nouveau gTLD.

NICOLAS CABALLERO:

Merci Becky. Y a-t-il des réactions ou des questions ? Des commentaires ? Je ne vois personne lever la main, je vérifie en ligne. J’ai l’Iran et le Royaume-Uni.

et GAC

FR

KAVOUSS ARASTEH: Merci beaucoup. J’ai plusieurs fois mentionné que le terme de faiblement desservi n’est pas encore défini. Il y a les Nations-Unies qui catégorisent les pays selon différents aspects, etc. Ça, c’est la première chose.

Deuxième chose, par rapport à l’assistance aux candidats, il y a la partie technique, opérationnelle, finances et, selon nous, ça ne suffit pas de simplement fournir certaines choses et pas d’autres.

BECK BURR: Oui, nous sommes tout à fait d’accord avec vous, Kavouss.

NICOLAS CABALLERO: Merci à l’Iran et à Becky. Royaume-Uni ?

ROSALIND KENNYBIRCH: Merci. Je souhaite exprimer mon approbation et mon soutien à l’Iran. Je crois que le programme de soutien aux candidats doit être holistique, c’est à la fois le soutien financier et non financier. C’est crucial. Simplement pour appuyer ce que vient de dire notre collègue.

Et je tiens à remercier le conseil d’administration pour leur feedback par rapport aux questions d’importance pour le GAC de l’ICANN 78, en particulier en ce qui concerne le plan de communication. Nous apprécions cette référence au plan, mais nous avons discuté pendant cette semaine avec le GAC de l’importance de la sensibilisation mondiale. Et donc ce programme de soutien aux candidats doit réellement être mondial.

et GAC

FR

Je crois qu’il est important d’avoir des communications complètes avec un plan de sensibilisation, avec des indicateurs de performance, avec des étapes, de manière à ce que nous puissions voir quels sont les progrès qui sont effectués dans le cadre de ce programme de communication.

Voilà, je vais m’arrêter là pour l’instant, mais je remercie le conseil d’administration pour leur communication avec le GAC sur cette question d’importance et c’est réellement une priorité, je le répète.

SALLY COSTERTON:

Merci beaucoup pour ce commentaire et je suis tout à fait d’accord avec Becky, nous sommes d’accord par rapport à ce point spécifique, cette sensibilisation mondiale, vous avez tout à fait raison, c’est essentiel, et nous sommes disposés à cela.

Ce que je retire de cette discussion est que mon équipe doit expliquer au GAC très clairement ce que nous allons faire par la suite, comment la communication aura lieu. Je vous ai entendu, oui.

NICOLAS CABALLERO:

Allez-y.

ROSALIND KENNYBIRCH:

Merci pour cette clarification. Et un petit suivi, il y a autre chose lors de nos discussions de cette semaine, lors de la bilatérale avec l’ALAC, à savoir l’importance de ressources financières adéquates pour,

et GAC

FR

justement, soutenir ce plan de communication, pour permettre en fait la diffusion du plan de communication.

NICOLAS CABALLERO: Merci à tous. D’autres commentaires ? Y a-t-il d’autres questions ? Je n’en vois pas.

Nous pouvons passer au troisième point, c’est la nouvelle série de nouveaux gTLD, point C, coûts et bénéfices de la nouvelle série de nouveaux gTLD : les membres du GAC ont examiné l’aperçu d’analyse liée aux coûts et bénéfices d’une nouvelle série du programme des nouveaux gTLD, produite par l’ICANN et inclus dans les communiqués du GAC de l’ICANN 78. En examinant ce matériel, le GAC note que le matériel et le contenu ne satisfont pas la demande du GAC d’une analyse indépendante et objective de coûts et de bénéfices sur la nouvelle série de gTLD. Une telle analyse, aux yeux du GAC, devrait quantifier les avantages et désavantages du point de vue global.

Cet aperçu semble être une évaluation de questions individuelle sans considération de l’abus du DNS, il n’y a pas de quantification des avantages et inconvénients, il n’y a pas de liste par rapport à ces avantages ou inconvénients.

En outre, le présent document apparaît comme ayant été préparé par les parties prenantes de l’ICANN ou l’organisation ICANN elle-même, qui ont également participé à la série précédente de nouveaux gTLD et, de ce fait, ne peuvent pas être considérées comme des parties indépendantes ou objectives.

et GAC

FR

Je m’excuse auprès des interprètes d’avoir lu cette question aussi vite.

Voilà la question posée. Danko ?

DANKO JEVTOVIC:

La question est longue, certes, et contient plusieurs éléments. Si vous me permettez, je voudrais faire une synthèse de ce document.

Cette analyse est une analyse de haut niveau, identifie les coûts et bénéfices à partir des rapports que l’on a reçus en la matière. Le rapport de la CCT, qui fait partie de ces recommandations et qui est en cours de mise en œuvre, le rapport final SubPro et l’ODA.

Donc ces documents incluent des conclusions clefs de ces documents ainsi que des résumés exécutifs. Ce document identifie les différentes ressources qui pourraient être utilisées pour faire d’autres analyses en la matière.

Quel est le fondement pour le conseil d’administration ? C’est qu’il a été conclu qu’il n’y a pas de motif économique qui justifie de ne pas lancer cette nouvelle série de nouveaux gTLD.

Et le document rappelle que le GAC, dans sa décision du 30 mars, anticipe que l’impact général de ce nouveau programme sera positif.

Donc, permettez-moi de revenir au début, à la réunion de Helsinki où l’on dit que cette analyse de coûts/bénéfices indépendante devrait être menée avant la décision de lancer une nouvelle série de nouveaux gTLD. Et cette analyse demande à ce qu’il y ait une analyse objective et indépendante.

et GAC

FR

C’est le moment où nous devons nous poser la question si cela reste pertinent, à ce moment. Le coût de mener une analyse globale et indépendante est questionnable et contestable étant donné les ressources financières que cela décrit. Mais ensuite il y a le travail qui est fait par la communauté pour développer ce nouveau programme.

Et donc il y a également l’idée selon laquelle on anticipe que les résultats de cette nouvelle série seront positifs. Et à la lumière de ces réflexions, il n’y aurait pas de motif pour relancer une analyse alors que nous avons déjà prévu le lancement de cette nouvelle série.

NICOLAS CABALLERO: Des commentaires ? Je vois le Danemark.

FINN PETERSEN : Merci, Danko, pour ces remarques.

Lorsqu’on analyse l’avis qui a été élaboré il y a plusieurs années, au moins de ma part, je m’attendais à ce que l’ICANN mène une analyse en ayant recours à une organisation ou une entreprise indépendante pour mener à bien cette analyse. Car cette analyse allait être la base des discussions sur le lancement d’une nouvelle série, pour analyser les avantages et les inconvénients et analyser quels pourraient être les remèdes à apporter aux problèmes.

La conclusion n’était pas forcément l’idée de ne pas lancer une nouvelle série.

et GAC

FR

Mais ce que nous avons sous les yeux, à mon avis, ne peut pas être considéré comme une analyse coûts/bénéfices. On peut demander à une compagnie indépendante si c’est le cas ou pas.

Ceci dit, 6 ou 7 années plus tard, on voit que la décision a été prise par la communauté de lancer cette initiative et ces recommandations ont été mises en œuvre. Je dois conclure que l’avis du GAC n’a pas été respecté.

Nous n’allons pas arrêter le processus, mais je demande instamment au conseil d’administration de se pencher de manière plus active sur les avis du GAC et informer le GAC de manière plus précoce par rapport à l’état de situation au lieu de le faire par le biais de documents épars.

Voilà mon point de vue. Et je pense que c’est un problème qui devrait être réglé.

DANKO JEVTOMIC: Je suis d’accord avec vous, bien sûr que ce rapport n’est pas ce que vous attendiez. Mais nous voilà dans cette situation en 2024.

NICOLAS CABALLERO: Merci, Danko, merci le Danemark. Iran et puis la Suisse. Sachez qu’il ne nous reste que 7 minutes, essayez d’être brefs.

KAVOUSS ARASTEH: Les collègues ont parlé d’attentes, mais les attentes sont loin de la réalité. Cette question a fait l’objet de longs débats pendant plusieurs

et GAC

FR

réunions. Et le PDP demande au GAC de fournir des critères en matière de coûts et de bénéfices pour cette analyse. Ces analyses de coûts peuvent être plus simples, mais l’analyse des bénéfices, c’est plus complexe. Qui peut dire que les nouveaux gTLD auront quels bénéfices ? C’est difficile d’établir cela.

Donc il faudrait revoir ce que l’on a dit à l’ICANN 56 pour voir si on avait raison d’avoir soulevé cette question. Parce que je pense que c’est une mission impossible.

Les coûts, on peut les calculer, mais les bénéfices c’est plus difficile à établir. Et si ce n’est pas acceptable, qu’est-ce qu’on fait ? On arrête tout ? Je ne pense pas que ce soit la solution.

Après 13 ans d’attente, on n’a pas d’analyse coûts/bénéfices, mais il n’y a pas eu de critères non plus.

NICOLAS CABALLERO: Merci l’Iran. On en prend note.

JORGE CANCIO: Je voulais soutenir ce que Finn vient de dire. Merci beaucoup d’être aussi franc. L’idée est d’éviter de nous retrouver dans des situations similaires à l’avenir lorsqu’il y a un avis du GAC et que cet avis ne reçoit pas la réponse attendue. Merci.

et GAC

FR

DANKO JEVTOVIC: Comme vous le savez, nous prenons très au sérieux l’avis du GAC, mais cela est la conséquence également du fait que l’on a essayé d’établir de quel type d’analyse il s’agissait et cela est lié aussi à la difficulté de pouvoir mesurer les avantages. Mais merci beaucoup de ce rappel.

NICOLAS CABALLERO: Merci la Suisse, merci Danko. Il ne nous reste que 3 minutes. Donc je vous propose de reporter le traitement des points restants et les traiter lors d’un appel intersession. Autrement nous n’arriverons jamais à tout voir en deux minutes. Si vous êtes d’accord, on peut faire cela.

Je vais donner la parole à Sally Costerton, notre PDG par intérim de l’ICANN pour des remarques finales et ensuite à Tripti.

SALLY COSTERTON: Merci, Nico, merci chers collègues du GAC. Ce sont des discussions très importantes et nous allons nous assurer de traiter tous les points et de vous donner toutes les réponses demandées.

NICOLAS CABALLERO: Merci. Tripti ?

TRIPTI SINHA: Merci Nico, merci aux membres du GAC pour ces contributions. Nous nous trouvons dans des situations difficiles parfois, mais nous prenons votre avis très au sérieux. Comme Nico l’a bien dit, il y aura un appel où nous allons aborder les points qu’il reste à traiter.

et GAC

FR

NICOLAS CABALLERO: Danko, pas de mot de la fin ? Très bien, cela conclut notre séance avec le conseil d’administration, merci à tous les membres du conseil d’administration ici présents, merci beaucoup de votre temps, c’est toujours un plaisir de tenir ces réunions profitez de la pause-café, nous nous retrouvons dans 15 minutes.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]